

serais heureux de voir ces principes appliqués à d'autres activités de ce genre dans lesquelles le gouvernement pourrait se lancer.

J'irais plus loin en disant que cette mesure doit être avec effet rétroactif, car cela représente la meilleure façon, selon moi, pour le gouvernement d'intervenir dans ces diverses activités économiques et de réduire les risques au minimum.

Je sais fort bien que les interventions gouvernementales dans le secteur privé sont périlleuses et je suis toujours heureux de voir des gens qui prennent des précautions sensées pour s'assurer de minimiser ces risques.

Ainsi, même si je ne suis pas pêcheur, je suis disposé à appuyer ce projet de loi, car je m'intéresse à tous ceux qui dépendent de cet important secteur pour vivre.

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Je voudrais signaler aux honorables sénateurs que si l'honorable sénateur prend la parole maintenant, son intervention aura pour effet de clore le débat sur la motion de troisième lecture de ce projet de loi.

Le sénateur Petten: . . . je voudrais remercier le sénateur Roblin pour sa participation au débat, ainsi que le sénateur Asselin pour ses observations. Je tiens à l'assurer qu'elles seront communiquées au ministre.

Le sénateur Thériault m'a demandé de lui fournir une réponse à la question qu'il a posée lors du débat de deuxième lecture du projet de loi.

Des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans m'informent que M. Gerry Nickerson détient en tout et pour tout 6 p. 100 des actions de National Sea Products Limited. Les négociateurs, sous la direction de M. Michael Kirby, ont conclu une entente provisoire en vue d'acquiescer ces actions. Le montant n'est pas définitif en raison des négociations en cours avec la province. Le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Pierre De Bané, a convenu de faire une déclaration afin d'exposer en détail les modalités financières de l'entente.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

● (1210)

RÉFORME DU SÉNAT

ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

Le Sénat reprend l'étude du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat du Canada, qui a été présenté hier.

L'honorable Gildas L. Molgat propose: Que le rapport soit adopté.

—Honorables sénateurs, la motion tendant à créer ce comité a été adoptée par le Sénat le 22 décembre 1982, mais le comité n'a été effectivement constitué que le 31 avril 1983. Je ne cherche pas à connaître les raisons à ce retard, mais cette attente de quatre mois a provoqué certaines difficultés d'organisation pour le comité. Malheureusement, nous n'avons disposé que de deux mois avant que le Parlement n'ajourne pour les vacances estivales, ce qui a rendu très difficile l'organisation de nos réunions. Néanmoins, le comité a tant bien que mal siégé régulièrement et je tiens à remercier mes collègues qui ont bien voulu consacrer une bonne partie de leur temps aux déplacements qu'a requis notre travail à ce comité.

[Le sénateur Roblin.]

Au début de l'automne, avec la bénédiction du comité directeur et, par la suite, avec celle du comité plénier, il a été convenu que les partis représentés dans les deux chambres seraient consultés dans le but de voir s'il n'y aurait pas lieu de prolonger le délai qui nous avait été imparti. On avait appris auparavant que les partis étaient d'accord là-dessus et que nous pourrions proposer, ce que nous faisons maintenant, que le délai de présentation du rapport final soit reporté à la fin de janvier prochain.

Je tiens cependant à faire une mise en garde étant donné que le comité n'a pas encore entrepris de discuter de l'avant-projet. Celui-ci s'est réuni à diverses reprises pour décider de l'orientation qu'il allait donner à ses travaux et il a donné alors des instructions relativement à la préparation de l'avant-projet. D'après le calendrier que nous nous étions fixés, cet avant-projet a été envoyé aux membres du comité jeudi dernier, soit une journée avant la date convenue, et la traduction définitive a été achevée hier.

Nous avions espéré pouvoir nous réunir demain, mais étant donné la prorogation, cette réunion a été annulée. Nous avons également essayé de nous réunir rapidement cet après-midi à 13 heures, mais comme nous ne disposions que de fort peu de temps, cela n'a pas été possible. Par conséquent, nous ne pourrions probablement pas nous réunir avant que le comité ne soit reconstitué. Nous souhaitons vivement pouvoir le faire aussitôt que les chambres seront reconvoquées. Le cas échéant, nous pourrions alors examiner immédiatement le rapport et en discuter dans ses moindres détails.

Au départ, nous comptions être fin prêts pour les imprimeurs le vendredi 16 décembre. On nous avait dit que ces derniers devaient travailler pendant toute la période de Noël et que le rapport serait prêt à être déposé aux deux Chambres au moment de la reprise, du moins nous l'espérions, soit le 16 janvier je suppose. Nous avons demandé un délai supplémentaire de deux semaines, ce qui nous mènera à fin janvier. Nous devons peut-être demander encore une légère prolongation, mais cela dépend du temps qu'il faudra pour réorganiser les deux Chambres et pour en arriver à une entente.

L'honorable Duff Roblin (leader suppléant de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis parfaitement d'accord avec la proposition du sénateur Molgat, selon laquelle il faut prolonger le mandat de ce comité au cours de la prochaine session. Je ne connais pas parfaitement le Règlement, mais au pied levé, je pense que nous devons proposer cette motion au début de la nouvelle session parce qu'en général, la prorogation annule tout ce qui reste de l'ancienne session. Le sénateur Molgat cherche sans doute simplement à nous prévenir que le rapport ne sera pas prêt à la date qui était prévue au départ. Lorsque nous reviendrons pour la nouvelle session, il proposera sans doute une motion en vue de confirmer l'autorisation que nous sommes tout disposés à lui accorder aujourd'hui, je pense.

Je pense que le 31 janvier peut s'avérer une date trop optimiste. Pour ma part, je ne veux pas presser les choses. Ce rapport devrait avoir une portée considérable. La rédaction définitive d'un tel rapport soulève de nombreuses questions contraignantes mais si le sénateur a besoin d'un délai pour mettre la dernière main à ces choses, je veux bien le lui accorder surtout s'il a tenu compte de la déclaration très détaillée que j'ai faite devant le comité à Winnipeg, le 4 octobre.